



**DÉLIBÉRATION n° 2022 – 32**

**APPROBATION DE LA RÉVISION DU RÉGLEMENT INTERIEUR  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2009**

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 15 novembre 2022 à Frontenex, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Vu l'avis positif du Bureau du conseil d'administration du 24 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,

**Approuve la révision du règlement intérieur du conseil d'administration**

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Frontenex, le 15 novembre 2022

La Présidente du conseil d'administration,

**PARC NATIONAL  
DE LA VANOISE**

135, Rue du Docteur Julliard  
73000 CHAMBERY  
FRANCE

Rozenn HARS

